

Direction Opérationnelle d’Ain Témouchent  
Sous direction technique.

## Décision de résiliation aux torts exclusifs

Référence : DO46/SDT/DRA/CRU/18/2022

**Entrepise : BOUZIDI HADJ KADDOUR**

**Adresse : Rue DALI BAHRI N°01 EL MOUHGOUN ARZEW ORAN**

**Projet : Travaux de modernisation de réseau ODN**

**Cite 95 LOGTS LPL SERECOR (LOTN°02) HAMMAM BOUDJAR**

L’an deux mille vingt-deux, le neuf de mois de février, il a été décidé ce qui suit :

- Vu le contrat à commandes N°15/2021 du 11/04/2021 émanant de l’appel à la manifestation d’intérêt N°01/2021 Du 21/01/2021 qui a pour l’objet de remplacement , réparation et de développement du réseau de distribution optique ODN des réseaux urbains; portant sur le projet de développement du réseau de distribution optique Cite 95 LOGTS LPL SERECOR (LOTN°02) HAMMAM BOUDJAR, signé entre la direction Opérationnelle d’ALGERIE TELECOM d’Ain T’émouchent représentée par son directeur opérationnel Monsieur BOUALLEG LYAZID et l’entreprise BOUZIDI HADJ KADDOUR représentée par lui-même.

- Vu l’ordre de service de démarrage (ODS) des travaux N°17 du 09/06/2021.

- Vu l’envoi de télégramme le 20/09/2021 qui reste sans réponse à ce jour.

- Vu le non-respect du RDV du 20/09/2021 ; afin de procéder à la réception provisoire.

- Vu le préjudice subi par votre entreprise généré par la défaillance totale pour la réalisation du projet.

- En dépit de deux mises en demeure qui sont adressées au gérant de l’entreprise sous référence DO46/SDTO/DRA/CRU/54/2021 du 24/10/2021 et DO46/SDTO/DRA/CRU/68/2021 du 25/11/2021 et publiées sur le site WEB d’Algérie télécom qui restent sans réponse à ce jour.

- La direction Opérationnelle d’ALGERIE TELECOM d’Ain T’émouchent en sa qualité de contractant décide de prononcer la résiliation aux torts exclusifs du contrat à commandes N°15/2021 du 11/04/2021 de l’entreprise BOUZIDI HADJ KADDOUR sis à l’adresse Rue DALI BAHRI N°01 EL MOUHGOUN ARZEW ORAN et ce conformément à l’article 34 du contrat à commandes, et en application des dispositions de la réglementation en vigueur.

- La direction Opérationnelle d’ALGERIE TELECOM d’Ain T’émouchent, se réserve le droit d’appliquer à l’encontre de l’entreprise BOUZIDI HADJ KADDOUR les mesures réglementaires découlant de cette résiliation.

-La présente décision prendra effet dès sa notification au gérant de l’entreprise avec toutes les voies réglementaires.

AIN TEMOUCHENT LE : 09/02/2022



**LE DIRECTEUR OPERATIONNEL**